

Les particuliers pourront bientôt investir dans les entreprises de la défense



© 2025 Les Echos Publishing

En raison des tensions générées par la guerre opposant la Russie à l'Ukraine et des incertitudes sur le maintien du soutien américain, plusieurs pays européens, dont la France, ont pris la décision de renforcer leur capacité stratégique. Ainsi, la France, qui dispose d'une industrie de défense importante, cherche à accélérer la production de son armement. D'ailleurs, la loi de programmation militaire prévoit d'ores et déjà une augmentation des carnets de commande, de 3 milliards d'euros dès cette année et d'environ 17,5 milliards d'euros à l'horizon 2030. Pour répondre à ce besoin, des leviers de financement des entreprises du secteur de la défense ont été identifiés. Ainsi, outre les investisseurs publics, les particuliers pourront prochainement contribuer sur la base du volontariat. Exit donc l'idée que les pouvoirs publics pourraient prendre la décision de s'attaquer à l'épargne des Français, notamment au travers du Livret A.

Bpifrance sollicité

À ce titre, le ministre de l'Économie et des Finances, Éric Lombard, a annoncé la création, via Bpifrance, d'un fonds de capital-investissement dédié au secteur de la défense. D'une

taille cible de 450 millions d'euros, ce fonds permettra aux particuliers de placer au minimum 500 € et jusqu'à « quelques milliers d'euros ». Étant précisé que les fonds investis seront bloqués au minimum pendant 5 ans.

Précision : ce fonds d'investissement pourrait être logé dans un compte-titres, un PEA, une assurance-vie, un contrat de capitalisation ou un Plan d'épargne retraite individuel et collectif.

Un soutien des établissements financiers

Outre Bpifrance, certains établissements financiers et sociétés de gestion ont d'ores et déjà annoncé la création de fonds visant à financer les PME faisant partie de la base industrielle et technologique de défense. A notamment été identifiée la société de gestion Sienna IM, qui a annoncé le lancement d'un fonds de dette privée (Hephaïstos). Un fonds ouvert (et soutenu par Malakoff Humanis) aux acteurs de la gestion de patrimoine. Ces derniers pouvant le proposer à leurs clients via leur plan d'épargne salariale ou retraite. Autre fonds en cours de création, Tikehau Capital lance un nouveau projet d'unité de compte (proposée par la Société Générale) dans laquelle les particuliers pourront investir via l'assurance-vie et le PER. Enfin, BNP Cardiff prévoit le doublement des encours de ses fonds Défense, en ajoutant 500 millions d'euros supplémentaires.

Des précisions pour le label ISR

À l'occasion de la présentation de son plan « Financement de la base industrielle et technologique de défense », Éric Lombard a tenu également à apporter des précisions concernant le label ISR. Selon lui, ce label étatique, qui vise à identifier les fonds respectueux de principes

environnementaux, sociaux et de gouvernance, n'interdit pas le financement de la défense mais exclut les armements dits « controversés » au sens des conventions internationales (armes chimiques et biologiques, mine antipersonnel...). Les fonds d'investissement labellisés peuvent ainsi flécher leurs avoirs vers des sociétés liées à la défense.

© 2025 Les Echos Publishing